



**SECTION Cfdt INTERCO
DE LA REGION NORMANDIE**

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Catherine Gourney-Leconte

Membres Cfdt présent(e)s : Ludovic Allais, Alain Angot, Isabelle Bouzin, Jérôme Cauvin, Sophie Le Pifre, Guillaume Hénin, Michel Lemoussu, Stéphane Mazurais, Brigitte Meray

DECLARATION PREALABLE DE LA Cfdt

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration, chers collègues,

La charte du temps de travail ainsi que le règlement relatif aux frais de déplacement ont chacun fait l'objet de négociations lors de groupe de travail puis d'avis dans les précédents comités techniques et enfin de délibérations prises par les élus régionaux.

Le rôle de ce Comité Social Territorial est aussi de vérifier que les conditions de travail des agents soient organisées dans le respect du dialogue social.

Le 1^{er} octobre prochain, c'est-à-dire demain, le Président de la Région Normandie convie l'intégralité des agents des sites à un séminaire qui se déroulera sur le site de Caen. Le choix du site et des horaires de ce séminaire impose à près de 600 agents un déplacement conséquent et une amplitude horaire hors norme, la présence à ce séminaire ayant bien été mentionnée comme obligatoire.

La **CFDT** vous alerte sur plusieurs points, qu'elle a fait remonter à l'Administration :

- Le non-respect de la charte du temps de travail et de la législation en imposant une journée de 11 heures alors que la durée quotidienne maximale autorisée est de 10 heures,
- Le non-respect des plages variables inscrites dans cette même charte en imposant aux agents un rendez-vous à 7h15 à plus de 20 minutes de leur résidence administrative,
- Le non-respect du règlement relatif aux remboursements des frais de transports en interdisant aux agents de faire une demande de remboursement s'ils utilisent leur véhicule personnel et s'ils en ont eu l'autorisation
- L'absence totale de prise en compte des situations liées à la santé de l'agent en rendant obligatoire le déplacement pour tous sans laisser place à d'éventuelles restrictions médicales qui interdiraient ou restreindraient tout déplacement.
- L'absence totale de prise en compte, dans le choix du lieu de rassemblement, du mode de transport et des horaires, de l'équilibre vie privée – vie professionnelle des agents, notamment ceux qui auraient des obligations familiales le matin et/ou le soir.

Madame la Présidente, le contexte dans lequel s'organise cette journée va à l'encontre des règles/chartes bâties ensemble. Comment voulez-vous faire exister un dialogue social constructif après cela ?

Pour la **CFDT** ce mode de fonctionnement n'est pas acceptable. Il n'est pas normal qu'une intervention des représentants du personnel soit nécessaire pour que les règles soient respectées.

La **CFDT** vous rappelle par ailleurs que, cette journée se faisant sur décision du Président et relevant d'un caractère obligatoire, comme il l'a été indiqué à plusieurs reprises par la direction de la communication mais aussi par la Direction Générale, les heures effectuées au-delà du temps de travail habituel de l'agent sont des **heures supplémentaires** et **devront** faire l'objet d'une rémunération ou d'une récupération selon le cadre d'emplois. Elles ne pourront faire l'objet d'un ajout simple sur les compteurs individuels. La **CFDT** vous demande de veiller à ce principe.

Merci de votre attention.

REPONSE DE LA COLLECTIVITE

Il faut se réjouir d'un moment de convivialité qui est également l'occasion de faire un bilan mais surtout de se projeter. Face aux transitions, il s'agit de bâtir ensemble un futur. C'est le 2^{ème} séminaire de la Région. Le choix d'utiliser les installations de Normandie pour la paix permet d'optimiser l'usage des installations existante sans avoir besoin de réserver un autre lieu.

Concernant les ordres de missions, le mail de la direction de la communication vaut ordre de mission et les agents seront bien assurés en cas de problème.

Les agents qui seront obligés de travailler avant ou après, comme à la DTPR seront rémunérés en heures supplémentaires dans le respect de la réglementation.

Aucune réponse sur les autres points.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPOSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
<p>1. PV du 16/04/2024, du 30/05/24 et du 17/06/24 (avis)</p>			<p>POUR</p>
<p>2. Evolution des services : DGA FCJS - Apprentissage (Avis)</p>	<p>Le rapport indique que cette réorganisation s'articule en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification du Service en Pôle et recrutement d'un nouveau responsable ; • Redimensionnement de l'équipe au regard des missions prioritaires et intégration dans la DPCT (CST du 18 novembre 2024) <p>La CFDT s'étonne qu'avant même le redimensionnement de l'équipe, on prévoit le recrutement d'un nouveau responsable. Elle souhaite savoir ce qui justifie de procéder ainsi.</p> <p>Par ailleurs, elle souhaite connaître les modalités d'accompagnement des agents, en particulier pour les collègues qui seraient amenés à ne plus travailler sur l'apprentissage.</p>	<p>Il a été décidé de lancer la procédure de recrutement d'un responsable de pôle dès à présent en raison des délais de recrutement conséquents. L'objectif est d'avoir un responsable début janvier 2025.</p> <p>Sur l'accompagnement des agents, la DVA est associée, une concertation a lieu sur la base de fiches de postes cibles pour les agents qui partiraient. L'idée est d'essayer de trouver un poste à chacun au sein de la DPCT.</p> <p>Le passage d'un service à un pôle se justifie par le fait qu'un pôle n'a qu'une mission alors qu'un service se doit d'avoir plusieurs missions.</p> <p>L'Administration admet qu'il faut rebalayer les organigrammes pour plus de cohérence.</p>	<p>ABSTENTION</p>

<p>Evolution des services : DRTN (info)</p>	<p>La CFDT prend acte de ce nouvel organigramme. Elle souligne que 2 postes supplémentaires sont transférés de Rouen à Caen</p> <p>Hors équipes mobiles, depuis novembre 2023, la répartition des postes permanents de la DRTN est passée de 35 à Caen et 39 à Rouen à 41 à Caen et 36 à Rouen, contribuant à accentuer le déséquilibre entre les sites.</p> <p>Par ailleurs, la CFDT souhaite savoir ce qu'il en est de la transformation des postes de manager opérationnel (catégorie B) en manager de proximité (catégorie A) pour les coordonnateurs des équipes mobiles EPLE.</p>	<p>La transformation des postes de manager des équipes mobiles EPLE en Manager de proximité (Catégorie A) est en cours.</p>	
<p>Evolution des services : DTPR (Avis)</p>	<p>La CFDT constate que 11 postes permanents sont occupés par des agents contractuels ce qui semble important puisque cela représente 10% des effectifs de la direction. Elle souhaite qu'à l'occasion du prochain CST un point soit fait sur la proportion de contractuels sur postes permanents au sein des sites administratifs.</p> <p>Par ailleurs, lors du CST de mai dernier, la CFDT indiquait qu'afin de mesurer l'impact des réorganisations notamment sur la masse salariale, elle demandait que chaque réorganisation soit chiffrée, et qu'elle prendrait en compte ces critères avant de rendre un avis sur les organisations. Cette réorganisation prévoit plusieurs transformations de postes, sans qu'aucun élément ne soit fourni sur l'impact financier. Elle votera donc contre.</p>	<p>La collectivité réaffirme que les représentants du personnel n'auront pas les éléments financiers.</p> <p>Le recrutement de contractuels sur postes permanents est légal et il appartient aux titulaires ou lauréats de concours de contester s'ils se sentent lésés.</p> <p>Un point sera fait lors du prochain CST sur ces postes.</p>	<p>CONTRE</p>

<p>3. Restauration mutualisée - Lycée Sivard de Beaulieu – Carentan : projet et création de postes (avis)</p>	<p>Si le rapport présenté ce jour a été revu, les modalités présentées lors de la réunion préparatoire soulèvent de nombreuses questions.</p> <p>La Région envisage ainsi de créer les postes nécessaires à la production sur le site du collège des repas destinés aux lycéens et aux commensaux, à savoir 1 cuisinier et des AER. Ces agents n'étant pas mis à disposition du Département, la CFDT souhaite savoir qui sera leur supérieur hiérarchique ? quel lien ils entretiendront avec le RET restauration du collège (agent du Département) et quelle sera leur autorité fonctionnelle : la direction du lycée ou celle du collège ?</p> <p>Concernant l'équipe nécessaire au fonctionnement du futur réfectoire rattaché au lycée Sivard de Beaulieu (RET restauration et AER), le rapport initial indiquait que le RET ferait de la production à 40% et de la livraison de repas à 60%, ce qui laisse 0% pour des missions d'encadrement. La CFDT s'interroge donc sur l'opportunité de recruter un RET.</p> <p>Concernant le choix de la liaison chaude, la CFDT attire l'attention sur le fait que cela limite le choix des repas et entraînera des conséquences sur leur qualité.</p> <p>De plus, si des agents de la Région étaient amenés à intervenir à la fois au collège et au lycée, la CFDT souhaite avoir confirmation qu'ils bénéficieront de la NBI équipe mobile.</p>	<p>La Convention est en cours de finalisation et sera présentée à la commission permanente de décembre. Elle sera transmise aux représentants du personnel dès que possible.</p> <p>La dotation en personnel a été décidé en fonction du nombre de repas servis, sur avis des conseillers techniques en lien avec le Service Accompagnement et Conseil en Organisation (SACO).</p> <p>Il est précisé que le personnel Région sera bien mis à disposition du Département sur la partie production dans les locaux du collège, cela concernera 2 agents et ils seront sous l'autorité du collège.</p> <p>Des agents de la Ville de Carentan seront mis à disposition de la Région.</p> <p>La mise à disposition est statutaire et prévoit que l'agent puisse faire marche arrière et réintégrer un poste Région s'il le souhaite.</p> <p>Concernant le RET, une partie de son activité sera consacrée à l'élaboration des repas (œuvrant) lorsqu'il sera dans les locaux du collège mais sera bien encadrant lorsqu'il exercera au sein du lycée.</p> <p>Sur la NBI l'administration répondra ultérieurement.</p> <p>Afin d'en échanger plus longuement le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine F3SCT pour info, puis repassera en CST pour avis le 18 novembre.</p>	<p>Avis reporté</p>
--	---	--	----------------------------

Enfin, le rapport indique « *En amont de la présentation de la convention de mutualisation entre la Région Normandie, le lycée Sivard de Beaulieu, le Département de la Manche et le collège Gambetta en Commission permanente, nous vous soumettons les principes de cette organisation pour avis.* »

L'article 94 du Décret du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics indique que « *Toutes facilités doivent être données aux membres de ces instances pour exercer leurs fonctions.* ».

La **CFDT** souhaite savoir pourquoi le CST n'est pas destinataire de la convention. Là encore cela interroge sur la qualité du dialogue social.

La **CFDT** alerte sur la liaison chaude qui représentera une perte de qualité des repas pour les lycéens. Des équipements seront-ils mis à disposition du lycée ?

4. Présentation de la réflexion sur la mutualisation des restaurations des lycées de Cherbourg (info)

Le rapport indique que depuis 2017, les 6 lycées de Cherbourg ont perdu près de 800 élèves. S'agissant de restauration, la **CFDT** souhaite connaître l'évolution du nombre de demi-pensionnaires et de repas servis.

Par ailleurs, les informations fournies dans le rapport paraissent inquiétantes. En effet, il est indiqué que les cuisines sont plus ou moins vétustes. En réunion préparatoire, il a été indiqué qu'en cas d'inspection, la cuisine du lycée Grignard pourrait ne pas obtenir l'aval des autorités sanitaires.

Et pourtant le rapport indique que le cadrage budgétaire pour les années 2025 à 2027 ne permet pas d'envisager la rénovation intégrale des cuisines les plus dégradées des lycées normands. La **CFDT** souhaite savoir pourquoi les crédits nécessaires n'ont pas été prévus si le problème était connu et quel arbitrage budgétaire a été préféré à la rénovation des cuisines des lycées normands.

Elle souhaite également savoir si le coût de ces rénovations a été évalués. Concernant le lycée Grignard, elle s'étonne que la Région ait investi récemment dans des équipements neufs si la cuisine était trop vétuste pour les accueillir.

La **CFDT** souligne qu'il s'agit là de risques sanitaires et donc de la santé des lycéens et des commensaux. La proposition de « réfléchir » et de « lancer une étude » en vue de mettre en œuvre une réponse au plus tôt en

Concernant le Lycée Grignard, on ne pas attendre 2026, la DBR est mobilisée par des actions de court et de moyens termes. Cependant les crédits sont réduits et il faut aller vers les problématiques les plus urgentes.

La question se pose sur le fait de reconstruire une cuisine à Grignard ou en faire une cuisine satellite.

Un point sera fait en F3SCT

	<p>2026 ne semble donc ni être à la hauteur des enjeux, ni acceptable.</p> <p>La CFDT souhaite savoir ce qu'il est prévu pour garantir la sécurité alimentaire à court terme.</p>		
5. Jours de fermeture 2025 (avis)		Sur l'année 2025 il y a plusieurs possibilités dont le 30 mai et 10 novembre 2025.	POUR
6. Bilan Télétravail 2023/2024 (info)	<p>La CFDT demande que la révision du règlement relatif au télétravail soit inscrite à l'agenda social 2025. Cela permettrait de requestionner ce qui est en place et sans doute de simplifier.</p> <p>Au vu de la présentation la CFDT remarque que 68% des agents de Caen en télétravail représentent 690 postes quand 68% des agents de Rouen représentent 490 postes. Le déséquilibre entre les sites s'accroît.</p>	<p>Un point sur le télétravail sera bien inscrit à l'agenda social 2025.</p> <p>Sur le déséquilibre, il s'explique par les diverses mesures de décentralisation, créant des postes uniquement sur Caen. Il faudrait des décentralisations sur les directions de Rouen pour rééquilibrer...</p>	/
7. Point sur la campagne de déprécarisation (info)	<p>La CFDT rappelle que lors du CST de novembre 2023, le Président s'est engagé à déprécariser 200 agents. En fin d'année 2023, le décompte réalisé faisait apparaître que potentiellement 198 agents arriveraient à 3 ans de contrats au 31/08/2024.</p> <p>Le décompte présenté aujourd'hui s'élève à 178. La CFDT souhaite connaître les raisons de cette différence de 20 agents.</p> <p>Concernant les agents des sites administratifs, seul 1 sur 3 est stagiairisé. En effet, il apparaît que contrairement aux agents des lycées, les agents des sites ne se voient pas proposer un poste mais sont invités à postuler, ce qui ne</p>	<p>Les 2 agents des sites se verront proposer un poste rapidement.</p> <p>La raison du passage de 198 agents à 178 s'explique par le départ de certains de la collectivité.</p> <p>Les 79 agents restants seront bien déprécarisés avant septembre 2025.</p>	

	<p>correspond pas au principe du plan de déprécarisation. La CFDT demande donc que les agents déprécarisables sur les sites administratifs se voient également proposés des postes sans avoir à subir les procédures de recrutement habituelles.</p> <p>Enfin, la CFDT souhaite également avoir confirmation que les 79 agents restant à déprécariser le seront bien avant la rentrée 2025.</p>		
<p>8. Présentation de la fiche organisationnelle « astreinte » (info)</p>	<p>La CFDT demande à nouveau que les interventions des agents de catégorie A puissent être indemnisées.</p> <p>Elle rappelle également que les agents des lycées n'ont pas d'astreintes pour suppléer l'absence des permanences des équipes de direction (proviseurs, adjoints-gestionnaires).</p>	<p>La collectivité va nous apporter une réponse prochainement</p>	

Prochaine réunion du Comité social territorial : 18 novembre 2024